Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 164

Artikel: Le M.S.C.C.
Autor: Gygax, Jean-Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028295

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les statistiques économiques sont insuffisantes et ne doivent donc pas être malmenées

Les grandes banques sont soucieuses de défendre et promouvoir leur image de marque. Leurs publications témoignent d'un certain effort d'information, très relatif certes, mais réel dans le climat de confidentialisme du pays. Les renseignements qu'on y trouve pèchent plus par omission ou sous-évaluation que par contre-vérité. Les flagrants délits sont rares. Nous en avons relevé un, toutefois, dans la livraison de novembre du « mois économique et financier » de la Société de banque suisse. Thème : la part des revenus du travail dans le produit national n'a cessé d'augmenter depuis 1938.

L'année de référence est criticable. 1938 est à cheval entre la crise et la guerre. On compte encore les chômeurs par dizaines de milliers. La part des salariés dans le produit national ne peut être que particulièrement faible par rapport aux années d'après guerre. Il y a plus : les chiffres de la comptabilité nationale pour cette année-là ont été établis vingt-cinq ans plus tard. Ils représentent au mieux une estimation tardive et grossière sur une réalité mal connue. Nos sources statistiques, aujourd'hui encore très insuffisantes, sont toutefois moins imprécises qu'il y a trois décennies.

D'autres restrictions de méthode doivent être notées : correction en fonction de la dépréciation monétaire et surtout incorporation des gains en capital. Nous l'avons souvent noté dans D.P. Sur dix ans, les dividendes versés par une entreprise peuvent ne pas augmenter. Qu'importe pour l'actionnaire, si la valeur de l'entreprise double ou triple au cours de la période. Le revenu est tout pour le salarié. Pas pour le capitaliste.

Enfin, il est évident qu'il aurait fallu tenir compte de l'évolution des effectifs des personnes considérées comme indépendantes et non-indépendantes (salariées). Le dépouillement du recensement fédéral de décembre 1970 n'est pas achevé en ce qui concerne l'activité économique de la population. Sur la base des recensements antérieurs, on peut toutefois constater que la proportion des personnes indépendantes a reculé de 211 ‰ (1941) à 145 ‰ (1960), soit une diminution de 31 %. La part de ces personnes dans le produit national n'a baissé pour la même période que de 12 %. Leur position relative s'est donc améliorée.

Le silence plutôt que le débat

Pour ces dix dernières années, la part des salariés dans le produit national a oscillé autour de 52 % du produit national, bien que leur proportion dans la population active a (probablement) augmenté. Leur situation relative s'est donc détériorée au profit notamment des revenus de la fortune.
Comment taire également le fait que la Suisse ne dispose pas de statistiques des revenus par catégories professionnelles. Il en découle que les salariés — statistiquement — sont aussi bien les ouvriers que les cadres et les directeurs. Sauvy n'est pas loin de considérer que cette statistique est l'une des plus importantes car elle seule permet de connaître avec précision comment les richesses produites sont réparties entre les agents économiques. Et Sauvy ajoute que les gouvernements préfèrent toujours le silence au débat en matières de connaissances sociales. Le conseiller national socialiste Renschler a déposé un postulat qui concerne notamment l'établissement de relevés statistiques en matière de revenus. Son postulat a été adopté cet été. Y sera-t-il donné suite ?

Le M.S.C.C.

Quelques événements de ces derniers mois montrent que le concept traditionnel de notre défense armée est de plus en plus remis en cause ! Qu'on en juge :
— En novembre 1970, lors du cours de répétition du Rgt d'Inf. 9 (troupes jurassiennes), 527 soldats signaient une pétition adressée au DMF, qui dénonçait les excès du budget militaire, demandait un statut immédiat pour les objecteurs de conscience et exigeait la création d'un service civil.
— Cette nouvelle forme d'opposition a été reprise le mois dernier par 300 soldats du Rgt d'inf. de montagne 18 qui demandent la création le plus tôt possible d'un service civil ne dépendant pas de la juridiction du DMF, et qui pourrait être choisi librement par tout citoyen suisse.
— 96 959 voix ont brillamment élu « l'objecteur de conscience » Arthur Villard au Conseil national.
— Le « Mouvement pour un Service Civil Communautaire » (MSCC) et son « Comité de Soutien » prennent de l'ampleur ,dernier fait que nous allons développer.
Formé d'une trentaine de membres, le MSCC a commencé ses activités en février 1970. Il s'est fixé comme but final la modification de l'art. 18/1 de la Constitution qui prévoit que tout Suisse est astreint au service militaire par une disposition prévoyant le libre choix pour tout Suisse entre un service militaire ou civil.
Après avoir rédigé un document d'une centaine de pages (Manifeste pour un service à la Communauté), les membres de ce groupe, dont 2 officiers, ont, en avril dernier, déposé leurs effets militaires ou ont refusé de se rendre au recrutement. Pour chacun d'eux, les mobiles de leur refus à l'armée se trouvent recueilli dans le manifeste précité. Défendus par B. Ziegler et Ch. Grobet, les membres du MSCC espèrent ainsi se faire juger en groupe, au nom de leur mouvement, et non pris isolément.
Toutefois, leur action ne se borne pas à un simple refus de servir. Parallèlement, le MSCC a entrepris des actions sociales visant à lutter contre des projets de démolition de certains quartiers à Genève, et en effectuant des travaux de restauration de certains logements.
Afin d'appuyer plus efficacement ses revendications, le MSCC s'est assuré la collaboration d'un comité de soutien actuellement formé de 350 membres.
Le rôle du Comité de Soutien a été défini le samedi 6 novembre lors d'une réunion à Berne. Au cours de cette séance, des groupes autonomes régionaux ont été formés en vue de faciliter le travail de propagande. En outre, 2000 documents rédigés en français, 2000 en allemand, ainsi que 10 000 résumés dans les 3 langues officielles ont été remis au différents responsables de groupe. L'objectif principal à court terme du Comité de Soutien est donc de réunir toutes les potentialités non encore utilisées.
Toutefois, le lancement prochain d'une initiative populaire ne semble pas exclu.
D'autres tâches encore incombent au Comité de Soutien. Signalons celle qui consistera à faire preuve de ses possibilités lors des procès des membres du MSCC. Et lors du nouveau dépôt d'effets militaires prévu pour le printemps prochain. (25 candidats ont déjà fait part de leurs intentions.)

Jean-Paul Gygax

Indécence

L'augmentation des morts dues aux accidents de la circulation est un cliché : aux occupants des véhicules s'ajoutent chaque année plus nombreux les piétons, vieillards et enfants surtout, fauchés au cours d'un exercice jadis sans péril : la traversée d'une rue. Une des raisons principales de ces morts, de ces accidents, étant la vitesse excessive, le Conseil fédéral a pris récemment l'initiative de la limiter. Réaction ? Le TCS, l'ACS lancent une pétition contre cette courageuse décision. La grande presse surenchérit. Et lorsque le TCS publie les résultats d'un sondage téléphonique opéré parmi ses membres dans toute la Suisse, les journaux dits d'information annoncent pour la plupart en gros titre que trois personnes interrogées sur quatre se prononcent contre une limitation générale de vitesse, mais ne signalent qu'en petits caractères que 15 % seulement des réponses vont dans le sens d'un maintien de la liberté actuelle, la majorité souhaitant tout de même une limitation de vitesse différenciée.
L'opinion publique, ainsi mise en condition par une presse et par des groupes de pression opportunistes, accepte sans grands commentaires apparents cette campagne, et pleure les morts du Bengale.
Au fond nous avons les vaches sacrées que nous méritons, en face desquelles leurs victimes, affamées ou écrasées, sont de peu d'importance.

L'ancien régime n'est pas mort?

Dans « Le socialisme en liberté », Alfred Sauvy insiste sur un des défauts majeurs du capitalisme : la distribution inégalitaire des richesses entre individus, bien sûr, mais surtout entre les secteurs privés et publics. Son point de vue est illustré au-delà de la réalité par une information de l'agence de presse AP.
« La municipalité de Rome, qui connaît de sérieuses difficultés financières, a cédé le produit des taxes municipales de ces 30 prochaines années à un groupe de banques, en échange d'un prêt de 100 milliards de lires.
» Ces fonds serviront à financer la construction de nouvelles écoles, de logements pour des centaines d'habitants de bidonvilles, de jardins publics, etc.
» Le remboursement sera assuré par le produit des taxes jusqu'en l'an 2072 du fait que tous les autres biens ou revenus de la ville sont déjà hypothéqués ou offerts en garantie pour des prêts antérieurs. La dette de la municipalité atteint la somme astronomique de 1600 milliards de lires et grossit d'environ 180 milliards de lires chaque année. »

DP: abonnement et prix de vente au numéro

Nous répétons les nouvelles conditions d'abonnement mentionnées dans le dernier numéro :

Pour 15 francs (étranger 20 francs)
abonnement pour 20 numéros (le journal étant hebdomadaire dès le 1er mars prochain).

Pour 30 francs (étranger 40 francs)
abonnement pour l'année 1972 complète.

Le prix de vente au numéro est porté à Fr. 1.— (première augmentation depuis 9 ans) dès le présent numéro.